

**Homicides conjugaux au Nouveau-Brunswick  
1999-2008**

**Bureau du coroner en chef**

Septembre 2012

# **Homicides conjugaux au Nouveau-Brunswick 1999-2008**

Rapport présenté à  
Gregory J. Forestell,  
coroner en chef  
du Nouveau-Brunswick

par Carmen Gill  
Centre Muriel McQueen Fergusson

Le 30 avril 2012

## Table of contents

Remerciements .....	5
Introduction et grandes lignes.....	7
Methodologie .....	8
Définition de l'homicide conjugal .....	8
Collecte d'information à partir de cas d'homicide conjugal au Nouveau-Brunswick .....	9
Cas d'homicide conjugal visés par l'étude .....	11
Principales caractéristiques des victimes et des agresseurs .....	11
Particularités des homicides conjugaux au Nouveau-Brunswick .....	17
Response du système de justice aux homicides conjugaux au Nouveau-Brunswick .....	20
Information recueillie sur des cas d'homicide conjugaux au Nouveau-Brunswick .....	20
Conclusion.....	21
Recommandations:.....	21
Bibliographie.....	23

## List des tableaux

Tableau 1 – Groupes d’âge des victimes et des agresseurs .....	11
Tableau 2 - Type de relation entre la victime et l’agresseur .....	13
Tableau 3 - Statut d’emploi des victimes et des agresseurs.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Tableau 4 - Victimes ayant des enfants (y compris des enfants adultes) .....	15
Tableau 5 - Principales caractéristiques des victimes et des agresseurs selon les facteurs de risque.....	14
Tableau 6 - Types d’homicide conjugal et d’homicide conjugal-suicide au Nouveau-Brunswick .....	17
Tableau 7 – Lieu de crime .....	17
Tableau 8 – Méthod d d’homicide (cause du décès) .....	18
Tableau 9 – Mobile du crime .....	19
Table 10 – Circonscriptions judiciaires dans lesquelles des homicides conjugaux ont été commis .....	19

## Remerciements

Au nom du Centre Muriel McQueen Fergusson (CMMF), la chercheuse principale désire remercier le ministère de la Sécurité publique de l'appui financier qu'il a accordé à l'étude sur les homicides conjugaux (1999-2008) au Nouveau-Brunswick, et plus particulièrement le Bureau du coroner en chef, qui a donné à l'équipe accès aux dossiers relatifs aux cas d'homicide conjugal et d'homicide conjugal-suicide et à des renseignements complémentaires sur les cas. L'équipe remercie aussi la GRC qui lui a fourni des renseignements supplémentaires sur les cas examinés dans le cadre de la présente étude.

Merci à :

Rina Arseneault, directrice associée du CMMF et membre du projet Une témoin silencieuse au Nouveau-Brunswick, pour l'information sur les homicides conjugaux dans la province;

Myrna Dawson, Chaire de recherche du Canada sur les politiques publiques en matière de justice pénale, Département de sociologie et d'anthropologie, Université de Guelph, pour avoir fait part de l'instrument de collecte des données sur les homicides conjugaux qu'elle utilise; et Lucia Tramonte, professeur au Département de sociologie de l'Université du Nouveau-Brunswick pour ses connaissances et son apport précieux au développement d'une base de données sur les homicides conjugaux au Nouveau-Brunswick.

James Dunbar, assistant de recherche au CMMF, et Lanette Ruff, autrefois coordonnatrice de projet au CMMF, pour l'excellent travail qu'ils ont accompli concernant l'étude.

### **Composition de l'équipe**

Chercheuse principale

Carmen Gill, Ph.D., directrice du Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence familiale et professeur agrégé au Département de sociologie de l'Université du Nouveau-Brunswick

### Collaboratrice

Lucia Tramonte, Ph.D., professeure adjointe au Département de sociologie de l'Université du Nouveau-Brunswick

### Adjoints

James Dunbar, étudiant reçu avec mention du département de sociologie de l'Université du Nouveau-Brunswick

Lanette Ruff, Ph.D., coordonnatrice de projet au CMMF en 2010

## **Introduction et grandes lignes**

À la suite de l'annonce du gouvernement provincial concernant la création du Comité d'examen de la mortalité liée à la violence conjugale (CEMVC) en 2009 et de l'annonce du ministre de la Sécurité publique et du Solliciteur général concernant le début des travaux du CEMVC en février 2012, le Centre Muriel McQueen Fergusson pour la recherche sur la violence conjugale (CMMF) a été invité à mener une étude sur les homicides conjugaux au Nouveau-Brunswick. La recherche a été réalisée de juin à décembre 2010.

Des quelques études effectués sur les homicides conjugaux au Nouveau-Brunswick, aucune ne comportait l'examen de tous les décès imputables à la violence conjugale. Le présent document se veut une analyse approfondie des décès liés à la violence conjugale sur une période de dix ans (1999-2008) au Nouveau-Brunswick.

L'examen des décès imputables à la violence conjugale a pour but de mieux comprendre ce qui provoque la mort dans des situations de violence conjugale afin de prévenir d'autres décès.

Trois principales questions sont à l'origine de l'étude :

1. Que pouvons-nous apprendre des cas d'homicide conjugal au Nouveau-Brunswick?
2. Quels sont les facteurs de risque liés à l'homicide conjugal?
3. Quelles mesures peuvent être prises pour prévenir les homicides conjugaux?

L'analyse approfondie des décès imputables à la violence conjugale sur une période de dix ans (1999-2008) permettra de déterminer les décès qui sont directement ou indirectement liés à la violence conjugale, de suivre la prévalence des facteurs de risque qui sont fondés sur des preuves et liés aux homicides conjugaux, et de comprendre les causes uniques des homicides conjugaux.

Puisque c'est tout récemment seulement que les chercheurs ont procédé à un examen rétrospectif des homicides conjugaux pour en apprendre davantage sur la violence conjugale et la prévenir, le présent rapport décrit le processus de création de l'échantillon et la méthode d'examen de tous les cas et sa limite, et comporte une analyse statistique et des recommandations à l'intention du Comité et du coroner en chef pour examen.

## Méthodologie

### Définition de l'homicide conjugal

La documentation fournit différents types de décès directement ou indirectement imputables à la violence conjugale. Cinq types sont bien documentés :

1. Uxoricide (meurtre du conjoint) et femicide (meurtre de la conjointe);
2. Filicide (meurtre d'un enfant);
3. Familicide (meurtre du conjoint et d'un enfant);
4. Meurtre d'autres membres de la famille;
5. Homicide extrafamilial<sup>1</sup>.

Le nombre de personnes qui sont victimes de violence conjugale et qui sont donc à risque d'être tuées dans de telles situations est très élevé. L'uxoricide, le meurtre du conjoint ou de la conjointe, et le femicide, le meurtre de la conjointe, sont les homicides les plus courants dans des situations de violence conjugale. De nombreuses recherches ont démontré le niveau de risque d'être tuées pour les femmes qui quittent des partenaires violents (Campbell et coll., 2003). Selon le dernier rapport de Statistique Canada intitulé *L'homicide au Canada, 2009*, « les femmes continuent d'être environ trois fois plus susceptibles que les hommes d'être victimes d'un homicide entre conjoints » (p. 14, 2010). Ce fait a été pris en compte dans le présent examen des cas d'homicide conjugal au Nouveau-Brunswick puisque les femmes représentent la majorité des adultes tués dans des relations intimes.

Les types d'homicide conjugal susmentionnés surviennent dans divers contextes et touchent des personnes qui poursuivent une relation ou qui ont mis fin à une relation. Ils font référence à diverses dynamiques. Le lien commun entre ces types de meurtre est qu'ils sont commis dans le contexte particulier de la violence conjugale. L'examen de chaque type d'homicide permet de mieux comprendre les facteurs qui provoquent un type de meurtre particulier. L'examen de tous les types d'homicide permet de comprendre et d'expliquer quelles sont les personnes exposées au risque d'être tuées dans des situations de violence conjugale.

---

<sup>1</sup> Liem, M., M. Postulart et P. Nieuwbeerta. 2009. Homicide-Suicide in the Netherlands: An Epidemiology *Homicide Studies*, Vol. 13, n° 2, 99-123.



Aux fins de la présente étude, un décès imputable à la violence conjugale est un homicide, un suicide ou un décès lié à un conflit entre des partenaires intimes ou des ex-partenaires, et peut comprendre le décès d'un enfant ou d'autres membres de la famille.<sup>2</sup> Vu les différentes combinaisons relatives aux homicides conjugaux (Websdale, 1999), cette définition au sens large, qui inclut tous les types de décès imputables aux situations de violence conjugale, offre un excellent aperçu des cas d'homicide conjugal au Nouveau-Brunswick. Le processus d'examen consiste à revoir tous les cas satisfaisant à la définition ci-dessus pour la période allant de 1999 à 2008 inclusivement.

### **Collecte d'information à partir de cas d'homicide conjugal au Nouveau-Brunswick**

Il est difficile de recueillir toute l'information possible ayant trait aux homicides conjugaux puisque l'information qui pourrait faire la lumière sur ce qui s'est passé dans les cas d'homicide conjugal, avant que l'homicide soit commis, n'est pas regroupée en un seul endroit. À la suite d'un homicide, plusieurs professionnels interviennent (police, coroner, pathologiste, médecin etc.). Afin de recueillir le plus d'information possible sur les cas d'homicide conjugal, les dossiers de divers professionnels de la justice ont été revus. Toute l'information ayant servi à l'examen des homicides conjugaux au Nouveau-Brunswick provient des dossiers du coroner, des procureurs de la Couronne, de la GRC et du Système d'information juridique du Nouveau-Brunswick (SIJNB).

#### *Dossiers du coroner*

Tous les dossiers sur les décès imputables à la violence conjugale établis par le Bureau du coroner, y compris sur les homicides et les suicides, ont été examinés dans le cadre de la présente étude pour la période de 1999-2008. Les chercheurs ont revu tous les cas d'homicide conjugal documentés dans les dossiers du Bureau du coroner pour la période de 1999-2008. Ces cas étaient étayés par des dossiers papier contenant tout le matériel recueilli dans le cadre de l'enquête du coroner sur les décès imputables à la violence conjugale. Les dossiers papier peuvent comprendre les rapports d'autopsie, du service de police, des services de soins de santé, des services sociaux et des services de santé mentale ainsi que des articles de journaux. Pour les cas à l'étude, 96,9 % des dossiers contenaient un rapport d'autopsie, 43,8 % contenaient des rapports de police, 9,4 % contenaient des rapports des services de

---

<sup>2</sup> Définition utilisée par le Comité d'examen de la mortalité liée à la violence conjugale pour le Nouveau-Brunswick.

soins de santé et 3,1 % contenaient des rapports des services sociaux. Aucun dossier du coroner ne contenait des rapports des services de santé mentale.

#### *Dossiers des procureurs de la Couronne et SIJNB*

Les meurtriers qui ne se sont pas suicidés ont, pour la plupart, été traduits devant les tribunaux. Nous avons donc compilé l'information concernant le processus de justice pénale et le dénouement de ces cas. Les dossiers des procureurs de la Couronne et l'information provenant du système électronique contiennent de l'information précise sur les cas visés par une procédure devant le tribunal.

#### *Dossiers de la GRC*

Les dossiers électroniques de la GRC ont été étudiés pour recueillir de l'information complémentaire non disponible autrement. À titre d'exemple, les dossiers de police ont été utilisés pour retracer les casiers judiciaires ou l'intervention antérieure de la police auprès d'individus impliqués dans les cas.

#### *Grille de collecte des données*

Afin de recueillir le plus d'information possible sur les cas d'homicide conjugal, une liste d'environ 145 variables a été dressée. Tous les dossiers d'homicide conjugal à l'étude ont été revus pour constituer une grille de collecte des données. Diverses données démographiques sur les victimes et les agresseurs ont été recueillies, notamment : date de naissance, genre, état de la relation au moment du décès, enfants, statut et type d'emploi, scolarité, ethnicité, citoyenneté, langue maternelle, condamnations antérieures dans le casier judiciaire, antécédent d'abus d'alcool ou d'autres drogues et recours aux services de santé mentale, services sociaux ou autres services de soins de la santé. L'information sur les homicides conjugaux porte sur les circonstances entourant l'homicide, la relation entre la victime et l'agresseur, tous les renseignements pertinents concernant l'intervention du système de justice dans un cas particulier, et l'information du coroner. Lorsque la grille de collecte des données a été établie, une base de données a été créée à l'aide du logiciel, *Ensemble des programmes statistiques relatif aux sciences sociales* (SPSS) pour recueillir de l'information sur la victime et l'agresseur. La base de données comprend deux ensembles de données : un sur les victimes et un sur les agresseurs. Un aspect important de la méthodologie relatif à ses deux ensembles

de données est de pouvoir examiner les caractéristiques entre les victimes et entre les agresseurs. Il importe d'établir une distinction entre l'information concernant les victimes et celles relatives aux agresseurs, en examinant les divers types d'homicide conjugal, surtout lorsque plus d'un meurtre a été commis, à divers endroits et à diverses dates.

Afin de mieux comprendre l'homicide conjugal, il est aussi important de recueillir de l'information qui explique les caractéristiques de chaque cas. Il faut, par exemple, connaître les similitudes et les différences entre les divers types de meurtre. Les deux ensembles de données permettent de créer une base de données sur les homicides qui contient de l'information concernant les victimes et les agresseurs (par exemple les différences d'âge entre les victimes et les agresseurs).

### **Cas d'homicide conjugal visés par l'étude**

Au Nouveau-Brunswick, 91 homicides<sup>3</sup> ont été commis de 1999 à 2008, dont 32 étaient des homicides conjugaux, soit 35,2 % de tous les homicides. Trente-deux cas d'homicide conjugal, soit 24 adultes et huit enfants, ont été examinés aux fins de la présente étude. Vingt-huit agresseurs ont commis des homicides. Quatorze d'entre eux se sont par la suite suicidés. Chaque fois qu'un enfant a été victime de meurtre, l'agresseur s'est suicidé. Pendant la période de dix ans, la fréquence des homicides était de un à cinq par année. Fait important, le nombre de suicides après un homicide est élevé (14 agresseurs sur 28) pendant la période de dix ans, et les victimes sont principalement des femmes.

### **Principales caractéristiques des victimes et des agresseurs**

Un ensemble de variables a été créé pour recueillir de l'information de base concernant les victimes et les agresseurs. À l'aide de variables comme l'âge, la citoyenneté, la scolarité, le statut d'emploi, l'ethnicité, la langue maternelle, le genre, le nombre d'enfants et l'état de la relation, nous avons recueilli de l'information sur qui sont les victimes et les agresseurs. Les variables sont des données sociodémographiques. Selon des recherches antérieures, les caractéristiques sociodémographiques sont des facteurs liés aux homicides conjugaux. Par exemple, il est bien connu que l'homicide conjugal est à motivation sexiste. Les divers exemples d'homicide conjugal aux États-Unis analysés par Campbell (2007) et Websdale

---

<sup>3</sup> Information fournie par le Bureau du coroner en chef du Nouveau-Brunswick.

(1999) ont clairement établi la proportion élevée de femmes tuées par leurs partenaires intimes. Des résultats semblables ont été obtenus aux Pays-Bas (Liem, Postulart et Nieuwbeerta, 2009). Au Canada, les femmes sont plus susceptibles d'être victimes d'homicide conjugal (Statistique Canada, 2009). La situation est la même au Nouveau-Brunswick; la plupart des victimes d'homicide conjugal sont des femmes.

Puisque la présente étude porte sur un échantillon très restreint de cas d'homicide, les données sociodémographiques doivent être abordées avec prudence. Il est impossible, par exemple, de faire des généralisations sur les caractéristiques des personnes impliquées dans des cas d'homicide conjugal. Il est aussi difficile d'assurer la confidentialité des cas, surtout lorsque très peu de cas présentent des caractéristiques semblables. Il est alors très facile d'associer les cas et les personnes impliquées dans certains cas d'homicide conjugal pour lesquels l'information a été compilée dans la présente étude.

Le tableau suivant indique l'âge des victimes et des agresseurs au moment où l'homicide a été commis. Huit des victimes ont moins de 20 ans. Dans cette catégorie, toutes les victimes avaient en fait moins de 15 ans lorsqu'elles ont été tuées. Les victimes et les agresseurs étaient, pour la plupart, âgés entre 30 et 49 ans. Selon le tableau des groupes d'âge, les enfants qui demeurent avec des adultes victimes de violence conjugale courent le risque d'être tués.

**Tableau 1 – Groupes d'âge des victimes et des agresseurs**

Groupes d'âge	Victimes (N) %	Agresseurs (N) %
Moins de 20 ans*	(8) 25 %	0
De 20 à 29 ans	(3) 9,4 %	(5) 17,9 %
De 30 à 39 ans	(8) 25 %	(11) 39,3 %
De 40 à 49 ans	(8) 25%	(5) 17,9 %
50 ans et plus	(5) 15,6 %	(7) 24,9 %
Total	(32) 100 %	(28) 100 %

\* L'enfant le plus âgé dans cette catégorie avait 14 ans au moment de l'homicide.

plus âgé dans

Au moment de l'homicide, les victimes et les agresseurs étaient principalement des conjoints, conjoints de fait ou ex-conjoints (56,3 %). La majorité des victimes n'étaient pas séparées lorsqu'elles ont été tuées, comme l'indique le tableau 2 qui montre aussi les personnes dans

d'autres types de relation qui sont aussi touchées par la violence conjugale et tuées dans de telles situations.

**Tableau 2 - Type de relation entre la victime et l'agresseur**

Type de relation	Pourcentage
Conjoint	21,9
Conjoint de fait	25
Ex-conjoint, y compris conjoint de fait	9,4
Enfant (biologique ou adoptif) ou enfant issu d'un mariage antérieur d'un conjoint	25
Autre	18,7
Total	100

N = 32

L'information concernant la langue maternelle, l'ethnicité, la citoyenneté et le statut d'emploi a aussi été entrée dans la base de données. Ces nouveaux facteurs de risque figurent dans les documents de recherche sur les homicides conjugaux. À titre d'exemple, le manque d'emploi accroît le risque de commettre un meurtre dans une situation de violence conjugale (Campbell, 2007; van Wormer et Roberts, 2008). La documentation révèle aussi qu'il y a une forte proportion de cas d'homicide conjugal au sein de certains groupes ethniques (Websdale, 1999). Il est toutefois difficile d'obtenir de l'information précise sur la langue maternelle des victimes et des agresseurs puisque celle-ci n'est pas toujours officiellement disponible dans les dossiers du coroner. Les rapports du coroner sont disponibles en français ou en anglais, tout comme les rapports de police et les commentaires des membres de la famille. L'information a servi à établir la langue maternelle des victimes et des agresseurs dans la base de données. La même question se pose avec l'information sur l'ethnicité, la citoyenneté et le statut d'emploi, car celle-ci est quasi inexistante dans la plupart des dossiers du coroner au Nouveau-Brunswick.

Selon l'information contenue dans les dossiers de cas, la plupart des victimes et des agresseurs sont considérés comme ayant l'anglais comme langue maternelle (plus de 70 %). L'information sur l'ethnicité peut avoir été consignée dans le rapport du pathologiste. Elle doit toutefois être utilisée avec discernement, car la variable « de race blanche » peut englober

plusieurs groupes ethniques. Les victimes et les agresseurs sur lesquels porte la présente étude sont, pour la plupart, considérés « de race blanche » dans les rapports de pathologiste.

Le statut d'emploi peut être perçu comme un facteur de risque menant à un homicide dans des situations de violence conjugale. L'absence d'emploi de l'agresseur est un des plus grands facteurs de risque sociodémographiques identifiés dans l'étude de Campbell et coll. (2003) sur les femicides par un partenaire intime. Nous avons cherché des similitudes avec l'étude de Campbell au Nouveau-Brunswick. Le tableau 3 indique l'emploi des victimes et des agresseurs au moment de l'homicide. Évidemment, les données sont faibles et l'information est incomplète. Toutefois, dans les cas pour lesquels l'information était disponible, plus de 50 % des agresseurs étaient sans emploi et bénéficiaires de l'aide sociale ou d'une pension d'invalidité lorsqu'ils ont commis leur crime.

**Tableau 3 – Statut d'emploi des victimes et des agresseurs**

Statut d'emploi	Pourcentage de victimes	Pourcentage d'agresseurs
À temps plein	37,5	36,8
À temps partiel	12,5	0
Étudiant	12,5	5,3
Absent du marché du travail (à la retraite)	12,5	
Aide sociale ou invalidité	0	26,3
Sans emploi	25	26,3
Total	100	100
s.o.	8	
Information incomplète	16	14

Des études révèlent que l'enfant de la victime ou de l'agresseur est la première victime collatérale d'un homicide conjugal. Parmi les cas examinés pour la période visée par l'étude (tableau 4), seize victimes avaient des enfants. L'information n'était pas disponible dans huit cas<sup>4</sup> et elle ne s'appliquait pas dans huit autres cas.

<sup>4</sup> C'est-à-dire que nous ne savons pas si ces victimes avaient ou non des enfants.

**Tableau 4 - Victimes ayant des enfants (y compris des enfants adultes)**

Nombre d'enfants	Pourcentage
0	6,3
1	43,8
2	37,5
3	12,5
Total	100
N	16
s.o.	8
Sans information	8

D'autres informations ont été recueillies sur les victimes et les agresseurs notamment le casier judiciaire, l'abus d'alcool ou d'autres drogues, et le recours aux services de santé mentale, aux services sociaux et aux services de soins de santé. Cette information représente les principales caractéristiques considérées comme des facteurs de risque dans les situations de violence conjugale. À titre d'exemple, l'abus d'alcool ou d'autres drogues par l'agresseur est un important facteur lié à l'homicide conjugal (Sharps et coll., 2001). D'après les cas d'homicide conjugal au Nouveau-Brunswick, quinze agresseurs avaient un casier judiciaire comparativement à cinq victimes; quinze agresseurs et quatorze victimes faisaient un abus d'alcool ou d'autres drogues au moment où l'homicide a été commis et onze agresseurs avaient des antécédents d'abus d'alcool ou d'autres drogues. Nous avons compilé l'information sur l'utilisation des services de santé mentale, de services sociaux et de soins de santé. Toutefois, cette information ne figurait pas systématiquement dans tous les dossiers examinés. Afin de connaître les principales caractéristiques des cas d'homicide conjugal au Nouveau-Brunswick, chaque note versée à un dossier a été lu attentivement, puisque l'information n'était pas normalisée. Il a aussi fallu consulter les dossiers électroniques de la GRC pour déterminer si les agresseurs et les victimes avaient un casier judiciaire. Une approche systématique à la saisie des histoires des partenaires permettrait de définir le contexte lié aux situations de violence conjugale. Les chiffres fournis dans la présente étude sont peu élevés, puisque l'information ne figurait pas au dossier de la plupart des cas.

**Tableau 5 – Principales caractéristiques des victimes et des agresseurs selon les facteurs de risque**

	Agresseur	Victime
Casier judiciaire	15	5
Abus d'alcool ou d'autres drogues au moment du crime	15	14
Antécédent d'abus d'alcool ou d'autres drogues	11	2
Antécédent d'utilisation des services de santé mentale	5	1
Antécédent d'utilisation des services sociaux	4	2
Antécédent d'utilisation des services de soins de santé	4	4

Les principales caractéristiques du tableau 5 ci-dessus ne permettent pas de déterminer si le casier judiciaire est lié à la violence conjugale ou si la personne a eu des démêlés avec la justice concernant la violence conjugale entre la victime et l'agresseur. Les études montrent que les victimes courent un plus grand risque d'être tuées lorsqu'elles tentent de quitter ou qu'elles viennent de quitter une relation de violence. L'homicide conjugal s'inscrit donc dans le continuum des situations de violence conjugale. Il est toutefois difficile de déterminer les épisodes antérieurs de violence conjugale dans les cas examinés dans le cadre de la présente étude. Cette situation n'est pas unique aux cas du Nouveau-Brunswick. Websdale (1999) a conclu, d'après les données recueillies aux États-Unis, qu'il est difficile « [...] de savoir avec certitude si les meurtres commis par des partenaires intimes faisaient suite à une situation de violence conjugale » (p. 5) (traduction libre). Certaines situations de violence conjugale ne sont pas signalées au service de police. Par conséquent, il n'existe aucune preuve de violence entre les partenaires. Dans les cas d'homicide comportant de la violence conjugale, l'information ne figure pas nécessairement dans les dossiers du coroner. Pour comprendre l'homicide conjugal, il faut aussi comprendre la dynamique entre les partenaires intimes, y compris les situations antérieures de violence conjugale. Afin d'avoir une idée générale d'un cas, il faut recueillir, s'il y a lieu, l'information sur les antécédents de violence. Cette information pourrait aider à déterminer si des signes peuvent être identifiés et à prévenir l'homicide et le suicide dans des relations intimes.



## Particularités des homicides conjugaux au Nouveau-Brunswick

Comme il est expliqué dans la section concernant la définition de l'homicide conjugal, il existe différents types d'homicide conjugal. Lorsqu'un homicide est suivi d'un suicide au Nouveau-Brunswick, il comporte souvent le meurtre d'enfants (tableau 6). Le tableau 6 vise à démontrer que l'homicide conjugal touche des victimes directes et indirectes de la violence d'un partenaire intime.

**Tableau 6 - Types d'homicide conjugal et d'homicide conjugal-suicide au Nouveau-Brunswick**

Uxoricide	13	Uxoricide-suicide	6
Filicide	0	Filicide-suicide	4
Familicide	0	Familicide-suicide	2
Autre membre de la famille	0	Autre membre de la famille-suicide	1
Non-membre de la famille	1	Non membre de la famille-suicide	1

Une série de tableaux indiquent les particularités des homicides conjugaux, telles le lieu du crime, la méthode d'homicide et les circonscriptions judiciaires dans lesquelles des homicides ont été commis. La plupart des homicides ont lieu à l'endroit où la victime demeure au moment du crime, que ce soit à sa résidence (34,4 %) ou à celle qu'elle partage avec l'agresseur (34,4 %) (tableau 7).

**Tableau 7 – Lieu du crime**

Lieu du crime	Pourcentage
Résidence de la victime	34,4
Résidence de l'agresseur	6,3
Résidence de la victime et de l'agresseur	34,4
Inconnu, corps trouvé dans une rivière, un lac	9,4
Chambre d'hôtel de la victime ou de l'agresseur	3,1
Lac, rivière, ruisseau (noyade)	6,3
Résidence du partenaire de la victime	6,3
Total	100

**N=32**

Le tableau 8 indique les causes de décès et les méthodes utilisées pour tuer. Dans les cas examinés, la méthode utilisée pour tuer n'était pas toujours précisée dans les dossiers. Il importe de noter que les rapports de pathologiste portent sur la cause du décès non pas nécessairement sur la méthode utilisée pour tuer. Les décès dus à un traumatisme contondant<sup>5</sup> sont un exemple. Dans les cas examinés dans le cadre de la présente étude, l'utilisation d'une arme à feu est la principale méthode utilisée pour tuer, suivie d'un traumatisme contondant.

**Tableau 8 – Méthode d'homicide (cause du décès)**

Méthode d'homicide	Pourcentage
Coups de couteau	9,4
Arme à feu	37,5
Étouffement ou suffocation	9,4
Noyade	12,5
Poussée dans le vide	3,1
Traumatisme contondant	25
Dysrythmie mortelle	3,1
Total	100

**N=32**

Les études ont révélé que la séparation ou la rupture avec un partenaire violent est un facteur de risque qui mène à l'homicide (Drouin et coll., 2004). Dans les cas examinés au Nouveau-Brunswick, la jalousie, les querelles, la maladie mentale, la dépression et la lutte pour la garde des enfants (tableau 9) sont explicitement la cause de 17 des 32 homicides conjugaux. Fuir ou quitter une relation violente n'était pas un des principaux motifs menant à un homicide notés dans les dossiers du coroner. Les résultats qui figurent au tableau 9 reflètent l'information clairement énoncée dans les dossiers du coroner. Il est donc difficile de déterminer si les homicides conjugaux commis entre 1999 et 2008 au Nouveau-Brunswick étaient motivés par une rupture avec un partenaire intime. Dans quinze cas, il n'y avait aucun mobile explicite de tuer. Le mobile de tuer est un élément d'information important pour comprendre la séquence des événements qui ont mené à l'homicide. Aldridge et Browne (2003) ont dressé une liste des facteurs de risque provenant de diverses études. Le fait de pouvoir reconnaître certains de ces risques peut aider à fournir un soutien adéquat au besoin.

<sup>5</sup> Un traumatisme contondant est causé par un coup donné à l'aide d'un objet comme un bâton de baseball ou une tige de métal, un coup de poing, etc.

**Table 9 – Mobile du crime**

Mobile du crime	Fréquence	Pourcentage
Jalousie	3	17,6
Querelles	4	23,5
Maladie mentale	3	17,6
Dépression	3	17,6
Lutte pour la garde des enfants	4	23,5
Total	17	100

Afin de comprendre la réalité de l'homicide conjugal au Nouveau-Brunswick, une analyse des cas selon leurs régions géographiques a été effectuée. Le plus grand nombre d'homicides conjugaux ont été commis dans la région de Moncton (25 %), qui était suivie de près par celle de Bathurst (18,8 %) et de Saint John (18,8 %), entre 1999 et 2008. Ces régions ont la plus grande densité de population puisque les circonscriptions judiciaires sont largement délimitées et qu'elles sont plus vastes que les grandes villes qu'elles représentent. Les circonscriptions judiciaires ne fournissent pas beaucoup d'information sur les homicides conjugaux au Nouveau-Brunswick. Toutefois, l'examen des cas survenus dans différentes régions, en tenant compte des services accessibles, de l'isolement de la population sur le territoire, de la participation communautaire et des caractéristiques sociodémographiques par région, peut aider à comprendre si les risques sont accrus dans certaines régions en raison de facteurs externes à la vie des gens.

**Tableau 10 – Circonscriptions judiciaires dans lesquelles des homicides conjugaux ont été commis**

Circonscription judiciaire	Pourcentage
Bathurst	18,8
Campbellton	9,4
Edmundston	6,3
Fredericton	15,6
Miramichi	3,1
Moncton	25
Saint John	18,8
Woodstock	3,1
Total	100

**N=32**

## **Réponse du système de justice aux homicides conjugaux au Nouveau-Brunswick**

D'après les cas examinés dans le cadre de la présente étude, douze agresseurs ont été accusés d'homicide par la police. Les quatre types d'accusation déposée par la police sont : meurtre au premier degré (25 %), meurtre au deuxième degré (58,3 %), homicide involontaire coupable (8,3 %) et voies de fait graves (8,3 %). Onze agresseurs ont été reconnus coupables de meurtre au premier degré (18,2 %), de meurtre au deuxième degré (36,4 %), d'homicide involontaire coupable (36,4 %) et de négligence criminelle causant la mort (9,1 %). La condamnation de dix agresseurs comportait une peine d'emprisonnement et un agresseur a été condamné à fournir des services communautaires. La durée des peines varie de 5 à 25 ans; 81 % des agresseurs sont emprisonnés pour une période de neuf ans ou plus.

## **Information recueillie sur des cas d'homicide conjugal au Nouveau-Brunswick**

Comme il est indiqué dans la section sur la méthodologie, un ensemble de variables a été établi pour saisir le plus d'information possible sur les cas d'homicide conjugal au Nouveau-Brunswick. La grille d'information a pour but de déterminer ce que contiennent les dossiers du coroner et de mieux comprendre les événements qui ont mené à l'homicide. Actuellement, l'information versée aux dossiers du coroner n'est pas systématique et certains dossiers sont plus complets que d'autres. Vu l'important manque d'information, il est difficile de déterminer tous les facteurs de risque liés aux cas. Il est donc peu probable que l'étude des cas puisse donner lieu à des recommandations pertinentes ou à des interventions appropriées parmi les professionnels pour le moment. Dans les cas d'homicide conjugal, les dossiers devraient contenir de l'information sur les antécédents de violence conjugale comme un élément de preuve qui a mené au meurtre. Ce genre d'information peut, dans certains cas, expliquer que la violence conjugale a mené à l'homicide. Il importe aussi de saisir l'information sur les antécédents liés à toute intervention auprès de l'agresseur ou de la victime, que ce soit par les services de santé, le système judiciaire, les services sociaux, la collectivité, etc. car elle aide à comprendre les événements survenus avant le meurtre. La compilation des facteurs de risque permet de revoir les cas dans le contexte de la violence conjugale. Les conclusions concernant l'homicide conjugal sont alors fondées sur la preuve et sur la combinaison de facteurs de risque identifiés dans un cas.

## **Conclusion**

Essentiellement, l'obtention d'une vue d'ensemble de l'homicide conjugal dans le continuum de la violence conjugale peut aider à prévenir un homicide dans des relations intimes. Actuellement, il est impossible d'obtenir une vue générale de l'homicide conjugal au Nouveau-Brunswick puisque l'information recueillie sur les cas n'est pas systématique. Le fait que 35,2 % de tous les homicides commis au Nouveau-Brunswick pendant une période de dix ans sont des homicides conjugaux démontre clairement l'importance de comprendre ce qui s'est passé dans les cas d'homicide conjugal et pourrait peut-être prévenir de telles situations à l'avenir. L'utilisation d'un formulaire de codage des facteurs de risque faciliterait l'examen des cas.

L'information importante que nous avons recueillie pendant l'examen approfondi de tous les cas d'homicide conjugal et d'homicide conjugal-suicide, lorsque tous les facteurs de risque sont pris en compte, peut renforcer nos interventions systématiques à cet égard. Ces connaissances, si elles transcendent les frontières professionnelles, permettent d'offrir une meilleure formation et intervention à tous les niveaux pour ceux qui œuvrent dans des domaines connexes à la violence conjugale, sauvant ainsi des vies. Nous tirons nos enseignements des dossiers et de l'information obtenus concernant ces cas. À partir des dures leçons que nous avons apprises au cours de notre étude, notre analyse et notre réponse, nous aurons une meilleure occasion de faciliter un changement positif dans ce secteur.

## **Recommandations**

1. Le CEMVC pour le Nouveau-Brunswick est plus en mesure de comprendre, de façon générale, les cas d'homicide conjugal dans la province et de formuler des recommandations visant à prévenir de telles situations à l'avenir.
2. L'adoption d'un formulaire de codage des facteurs de risque devant être utilisé au Bureau du coroner et dans le cadre des travaux du CEMVC au Nouveau-Brunswick est un moyen de réunir toutes les variables et tous les facteurs de risque importants menant à un homicide conjugal.

3. Puisque 37,5 % des victimes d'homicide conjugal ont été abattues par leur agresseur, nous sommes en droit de recommander un meilleur contrôle des armes à feu dans les situations connues de violence conjugale au Nouveau-Brunswick.
4. Nous demandons qu'une position proactive soit adoptée afin d'obtenir les données et les rapports des nombreux professionnels qui interviennent dans tous les cas d'homicide conjugal ou d'homicide conjugal-suicide.
5. L'information recueillie doit être analysée, de façon continue, afin de tirer des enseignements de la réalité d'un homicide conjugal ou d'un homicide conjugal-suicide en vue de renforcer l'intervention systématique des professionnels dans l'ensemble de la province.

## Bibliographie

- Aldridge, M. et K.D. Browne. 2003. Perpetrators of spousal homicide. A review, *Trauma, Violence & Abuse*, Vol. 4, n° 3, 265-276.
- Beattie, S. et A. Cotter. 2010. *L'homicide au Canada, 2009*. Ottawa : Statistique Canada.
- Campbell, J. 2007. *Assessing dangerousness*. Deuxième édition. New York : Springer Publishing Company.
- Campbell, J. et coll. 2003. Risk factors for femicide in abusive relationships: Results from a multisite case control study. *American Journal of Public Health*, Vol. 93, n° 7, 1089-1097.
- Comité d'examen des décès dus à la violence familiale. 2008. *Sixième rapport annuel*. Ontario : Bureau du coroner en chef de la province de l'Ontario.
- Dawson, M. 2005. Intimate femicide followed by suicide: Examining the role of premeditation, *The American Association of Suicidology*. Vol. 35, n° 1, 76-90.
- Drouin et coll. 2004. *Agir pour prévenir l'homicide de la conjointe. Guide d'intervention*. Montréal : CRI-VIFF.
- Liem, M., M. Postulart et P. Nieuwbeerta. 2009. Homicide-Suicide in the Netherlands: An Epidemiology *Homicide Studies*, Vol. 13, n° 2, 99-123.
- Sharps, P. W. et coll. 2001. The role of alcohol use in intimate partner femicide. *The American Journal on Addictions*, 10,122-135.
- Van Wormer, K. et A.R. Roberts. 2009. *Death by domestic violence*. Connecticut : Praeger Publishers.
- Websdale, N. 1999. *Understanding domestic homicide*. Florida : Northeastern University Press.